

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 145

présenté par

M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 3 B

Après le mot :

« fait »,

insérer les mots :

« , chaque fois que possible, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'instar de ce qui est prévu à l'article 4, il convient de concilier la réalisation de cet objectif lourd et généralisé, avec une certaine faisabilité.